

Département : ALPES-MARITIMES

COMTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2002
Organisme : Syndicat Mixte « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes »

N° 2003-06 / 3

DELIBERATION
De la COMMISSION ADMINISTRATIVE
Séance du 25 juin 2003

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par **Monsieur Jean THAON**, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de **Monsieur Georges BARBIER**

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2002 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que **Monsieur Jean THAON**, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2002, les finances du syndicat mixte Département/Communes E.D.M.A.M. en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2002, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	excédent ou déficit constaté à l'exercice précédent (2001)	2002	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE (avec évent. capitalisation)	pour mémoire capitalisation	affection de l'exercice précédent à l'intérieur des sections	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE
	57 514.59	FONCT.	1 313 376.27	1 265 120.03	- 48 256.24		57 514.59	9 258.35
	25 734.83	INVEST.	39 569.70	18 607.59	- 20 962.11		25 734.83	4 772.72
	83 249.42	total :	1 352 945.97	1 283 727.62	- 69 218.35		83 249.42	14 031.07

2003-06-03

T.S.V.P.

